

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD17 - Puyloubier - Cession d'une parcelle privée du Département à la commune

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement d'Aix en Provence
0413312219**

PRESENTATION

La commune de Puyloubier prévoit des travaux d'aménagement de l'avenue de Cézanne, section de la RD17 située dans son agglomération.

A cette fin, elle sollicite le Département pour la cession d'une parcelle acquise gratuitement dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire. Cette parcelle sera utilisée par la commune afin de réaliser un trottoir et de buser le fossé existant.

La parcelle concernée, cadastrée S°BH n° 269 d'une superficie de 100 m² sise le long de la RD17, n'a plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Le service de France domaine a fixé sa valeur vénale à un montant de 2000 €

Considérant l'intérêt général qui s'attache à l'aménagement public communal projeté, le Département propose de la céder à titre gratuit à la commune de Puyloubier qui s'est prononcée favorablement sur ce dossier, par délibération du 18 juillet 2016.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- déclarer inutile à la voirie départementale la parcelle située sur la commune de Puyloubier cadastrée S°BH n° 269 d'une superficie de 100 m²,
- autoriser sa cession à titre gratuit à la commune de Puyloubier,
- m'autoriser à signer l'acte administratif correspondant.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL